

Procès Verbal de La Commission de dérogations en milieu rural

Réunion du : 02 JUL 2014

1^{er} Examen

Province : SEPAT
 Commune : Ouled FRIHA
 Nature du projet : construction d'une route vicinale
 Situation : DORAL DBANCHA
 Références Foncières :
 Pétitionnaire : ABDELKADER TAMAE
 Maître d'œuvre : HAYBOR Mohamed

Avis de la Commission Mixte

En l'absence du représentant de la
 D.P.H.P.V dossier ajourné.

Dossier ajourné

Avis émis à 11h23.

COMMUNE

PROVINCE

A.U.S.

D.P.A

D.R.E.T/D.P.E.T etc

I.R.H.U/D.P.A

PROTECTION CIVILE

R.A.D.E.E.C/O.N.E.P/

O.N.E

AUTRES SERVICES:

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.